



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 13 février 2019 Extrait des délibérations

Délibération concernant l'Appel à Projet « actions collectives » Région-Feder publié le 03 janvier 2019

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, par son service en charge de la gestion des fonds européens, a publié le 3 janvier 2019 un appel à projet « actions collectives » se proposant de financer des actions aux TPE et PME. Après instruction de l'opportunité en réseau, une candidature régionale et solidaire a été déposée par la CCIR au nom de l'ensemble des CCI.

En cas de sélection de la proposition du réseau, une nouvelle phase s'engagera pour négocier sur la base de la candidature les éléments complets et aboutis des services qui seront déployés, ainsi que leurs conditions de financement et de reporting précis.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour que la CCIR, en lien avec le réseau régional, puisse engager et finaliser cette négociation, après le dépôt d'un dossier de candidature le 31 janvier 2019.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 26 février 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND